



Soisy
sous-Montmorency

Centre communal d'action sociale
AA/AB
2019-12

DECISION DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

PRISE LE 15 JUL. 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 15 MAI 2014

OBJET : France Sonorisation et Karaoké Diffusion – Projection du film « Van Gogh » - le samedi 19 octobre 2019 dans le cadre de la semaine bleue 2019

Le président du centre communal d'action sociale,

Vu les articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de délégation d'attribution du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en date du 15 mai 2014,

Vu l'organisation de la projection du film « Van Gogh » dans le cadre de la semaine bleue, le samedi 19 octobre 2019 dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville - 95230 Soisy-sous-Montmorency,

Vu le projet de convention avec France Sonorisation et Karaoké Diffusion – Chez M. Frédéric HOLTERHOFF – 6 place François Mauriac – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE,

CONSIDERANT que la prestation s'élève à un montant de 500 euros payable le service fait par mandat administratif sur présentation de facture,

DECIDE

Article 1 : d'accepter les termes de cette convention et de la signer,

Article 2 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article 3 : la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-269501714-20190715-CCAS2015DEC12-CC
Accusé certifié exécutoire
Reception par le préfet : 15/07/2019

Le Président du centre
Communal d'action sociale,

Luc STREHAIANO



Acte certifié exécutoire en vertu des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT
Le 15 JUIL. 2019